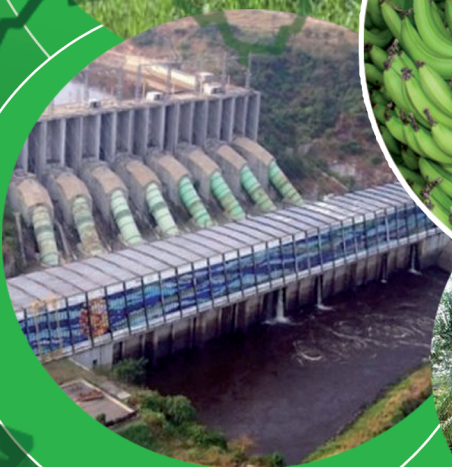


LE POTENTIEL ECONOMIQUE DU CAMEROUN



PROFIL ECONOMIQUE DU CAMEROUN

Pays d'Afrique Centrale doté d'immenses ressources naturelles, humaines et bénéficiant d'une position stratégique dans le Golfe de Guinée, le Cameroun est un pôle significatif de production de richesses qui fait de lui la locomotive de la sous-région CEMAC. Pour satisfaire l'ambition exprimée par son Président de la République de porter le pays à l'émergence en 2035, le pays s'est fixé pour objectif d'atteindre un rythme de croissance soutenue avoisinant deux (2) chiffres au cours de la présente décennie. C'est à cette fin qu'a été élaborée et adoptée la Stratégie Nationale de Développement (SND) dont l'un des axes moteurs est l'impulsion du développement des territoires au niveau local et au niveau régional.

1. De la position stratégique

L'analyse géo-économique met en relief que le pays a une position stratégique sous-régionale en Afrique centrale. Situé à la croisée de deux grands ensembles géopolitiques à savoir l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest, le Cameroun dispose d'un atout notoire du fait de son ouverture sur la mer, du fait d'être le seul pays de la CEMAC frontalier de tous les autres. Cet avantage naturel permet au Cameroun d'être le point de transit obligé des marchandises des États enclavés de la sous-région que sont la République Centrafricaine et le Tchad.

2. Du potentiel économique

Le Cameroun est doté d'importants gisements de matières premières. Il est également un producteur « moyen » de pétrole, avec un important atout, celui d'être situé au fond du Golfe

de Guinée, zone réputée pour la bonne qualité



de son pétrole brut et sa localisation en haute mer, loin des zones de conflits. Le pays dispose en outre du deuxième massif forestier d'Afrique après la République Démocratique du Congo (RDC). Il dispose également du deuxième potentiel hydroélectrique du continent toujours après la RDC. La mise en valeur en cours de ce potentiel hydroélectrique lui permettra de satisfaire non seulement ses propres besoins en électricité mais aussi les besoins des autres pays de la sous-région.

A côté des ressources naturelles, le Cameroun d'une population jeune et figure dans le peloton de tête des pays du continent en ce qui est de la scolarisation, du nombre et de la densité des établissements de formation scolaire, professionnelle et universitaire.

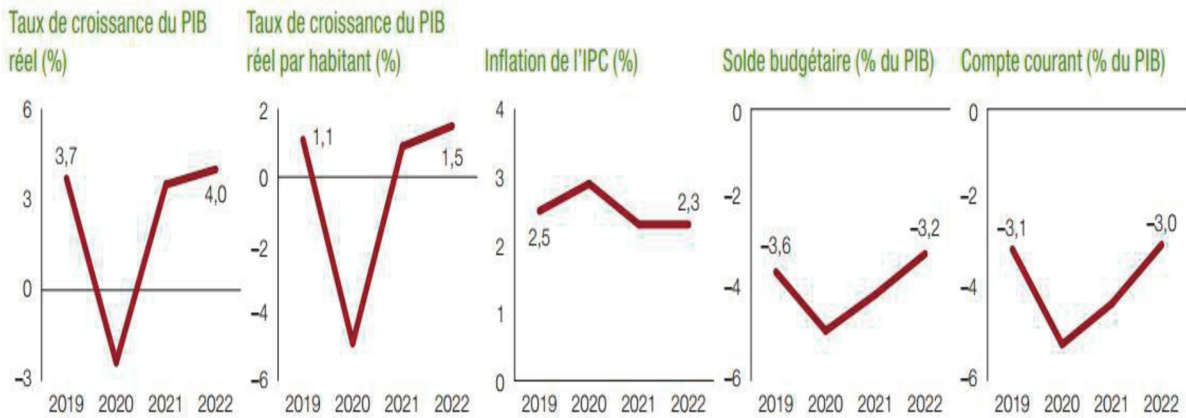
La disponibilité de ces facteurs de production, constitue un important levier de développement des affaires au Cameroun.

3. Données macro-économiques et financières

Principaux indicateurs économiques :

	2018	2019	2020 (e)	2021 (p)
Croissance PIB (%)	4,1	3,8	-3,0	3,0
Inflation (moyenne annuelle %)	1,1	2,5	2,8	2,5
Solde public / PIB (%)	-2,5	-3,3	-4,0	-3,5
Solde courant / PIB (%)	-3,6	-4,4	-5,5	-4,5
Dette publique / PIB (%)	39,5	42,7	45,0	45,0

(e) : estimation ; (p) : prévision



Source : Les données datent de décembre 2020 et proviennent des autorités nationales; données pour 2020 sont des estimations et données pour 2021 et 2022 sont des prévisions fondées sur les calculs des auteurs.

4. Un climat des affaires

Dans le classement Doing Business 2017 de la Banque Mondiale qui donne des indications sur la facilité à faire des affaires dans 180 pays du monde, le Cameroun a gagné dix places. Cette performance est la résultante d'un train de mesures, destinées à rendre l'environnement des affaires plus attractif pour les investisseurs. Le 9 mars 2018, par exemple une dizaine de résolutions ont été adoptées dans le cadre de la 9eme édition du Cameroun Business Forum, une plate-forme de dialogue entre les pouvoirs publics, les opérateurs du secteur privé et les 7 partenaires au développement, initiée par le gouvernement. De cette concertation entre les secteurs public et privé, des recommandations ont notamment été faites dans les domaines de la création d'entreprises, du paiement des impôts, du règlement des différends, du commerce transfrontalier, de l'accès au financement et l'obtention de prêts, de l'inspection, de la gouvernance, etc. Ce train de mesures viendra renforcer d'autres déjà en application, comme la création des centres de formalités et de création d'entreprises. Ces institutions ont permis de résorber les lenteurs administratives et de réduire aujourd'hui les délais de création d'entreprises à 72 heures, avec une sérieuse option de les ramener à 24 heures.

5. Pourquoi devez-vous choisir d'investir au Cameroun ?

Les principaux atouts de l'économie camerounaise sont:

- Une longue période de stabilité politique sous le régime en place ;
- Une main d'œuvre bon marché ;
- Des ressources naturelles abondantes (agricoles, pétrolières et minières) ;
- Une économie diversifiée à l'export (pétrole, minier, agriculture, etc.) ;
- De nombreux projets de modernisation des infrastructures en cours permis notamment par les prêts du FMI ;
- Une stabilité monétaire du fait de son appartenance à la zone du Franc CFA ;
- Une absence de pression fiscale sur le secteur privé ;
- Les effets et l'impact décisifs de la politique de lutte contre la corruption ;
- L'absence de risque de tensions politiques en raison de la résilience et de la stabilité des institutions ;
- La liberté d'établissement, puisqu'au Cameroun l'accès à la profession de commerçant est libre ;
- L'existence d'une réglementation concernant les prises de participation, qui renseigne que les étrangers peuvent être propriétaires à 100% d'une entreprise ;
- Disposition d'une structure sui generis pour vos investissements que représente l'Agence de Promotion des Investissements étrangers dans le pays, laquelle permet de s'informer sur les autorisations nécessaires à l'implantation.

6. Des mesures prioritaires mises en place par le gouvernement afin de faciliter les investissements étrangers

Le gouvernement camerounais a ciblé certains secteurs comme prioritaires pour l'investissement : les transports, l'agro-industrie, le tourisme et le développement rural. Afin d'attirer davantage les investisseurs, des programmes d'envergure sont en train d'être mis en œuvre par les pouvoirs publics, avec l'appui des bailleurs de fonds, pour améliorer le rendu de la justice, accroître l'offre de l'énergie, renforcer l'information économique, simplifier les procédures, accompagner les entreprises, assurer la protection de l'espace économique face aux menaces illicites.

Le Cameroun dispose également de zones franches dans lesquelles peuvent s'installer toutes les entreprises à vocation exportatrice, c'est à dire produisant des biens et services destinés exclusivement à l'exportation. Les avantages sont nombreux pour l'entreprise : exonération de toute licence, autorisation ou limitation de quotas à l'export comme à l'import, possibilité d'ouvrir des comptes en devises étrangères, absence de restriction sur les opérations de vente, d'achat de devises étrangères, droit de transfert vers l'étranger des bénéfices réalisés (cependant 25% doivent être réinvestis au Cameroun), exonération d'impôts et de taxes sur une période de 10 ans à partir du début des activités, imposition à un taux global de 15% sur les bénéfices à partir de la 11ème année.

7. De l'entrepreneuriat

Au Cameroun, les jeunes de 15 à 34 ans représentent plus de 1/3 des habitants et sont 3fois plus atteints par le chômage c'est pourquoi L'entrepreneuriat au Cameroun apparait comme un secteur à fort potentiel à développer. La Perspective du marché de consommation est à la hausse...

Le PIB réel s'est contracté de 2,4 % en 2020, alors que la croissance avait été de 3,7 % en 2019 dû à la crise sanitaire du COVID19.

Cette même année 14.229 nouvelles pousses d'entreprises pour un total de 209.482 entreprises en 2019. Pour 93969 il y a 10 ans.

Mesures incitatives :

- Le gouvernement à travers le MINPMEESA et les organismes tels que le CED (Cameroun Entreprises Development) s'est donné pour ambition de permettre aux jeunes de voir l'entrepreneuriat comme une démarche volontaire et viable ;

- Accompagnement de l'Etat à travers l'octroiement des crédits bancaires aux entreprises en difficultés ;

- Développement de la culture entrepreneuriale dès l'enseignement secondaire afin de considérer cette alternative comme une solution aux problèmes du chômage

- Établissement de centres de formalités de création des entreprises pour faciliter le processus

- Accompagnement technique et financier des PME par l'Etat Cf plaidoyer du MINPMEESA au lendemain des journées de la coopération et du partenariat.

8-Cadre Politique, Légal et Règlementaire de la Promotion des Investissements au Cameroun

Le Cameroun offre l'un des cadres légaux et réglementaires les plus incitatifs aux investissements en d'Afrique. Il s'agit d'un dispositif mis en place progressivement en vue de réussir les transformations structurelles assurant le passage d'une économie bâtie dans le passé sur le modèle d'import substitution vers une économie dont le modèle est l'insertion dans les chaînes des valeurs ajoutées internationales caractérisé par un objectif de mobilisation d'un volume beaucoup plus important d'investissements permettant au pays de se doter comme cible le marché global.

L'impulsion de cette vision repose sur deux piliers politiques édifés par le Gouvernement à savoir l'adoption Stratégie Nationale de Développement (SND) et d'un Plan Directeur d'Industrialisation (PDI).

L'armature légale et réglementaire découlant de cette vision dans un objectif d'incitation et de soutien aux investissements mis en place et complété progressivement dans se présente comme suit:

- 1/ La Charte des Investissements établie par la Loi 2002-04 du 16 Avril 2002;
- 2/ Le Code minier institué par la Loi no 001-2001 du 16 Août 2001;
- 3/ Le Code gazier institué par la Loi 2003-013 du 30 Décembre 2002;
- 4/ La Loi no 2013-004 du 18 Avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun;
- 5/ Le Décret no 2013/299 du 9 Septembre 2013 portant création et organisation du fonctionnement du Comité paritaire de suivi des incitations.

Les organes d'appui et d'accompagnement de cette politique sont:

- 1/ La Société Nationale d'Investissement(SNI)

dont la mission est de développer des joint-venteurs industriels et financiers;

2/ L'Agence de promotion des investissements (API) qui assure l'examen et l'attribution des régimes d'incitation fiscale;

3/ Le CARPA, organisme chargé du conseil et d'appui à la réalisation des contrats de partenariat public- privés;

4/ Les Centres de gestion Agréés (CGE) de promotion des PME notamment celles qui exercent leurs activités dans les Territoires.

5/ Le Centre National des Relations Economiques Extérieures chargé d'assurer une veille promotionnelle de l'attractivité du Cameroun auprès des partenaires étrangers.

LE SECTEUR DES NTIC

I. CONTEXTE

Le secteur des Nouvelles technologies de l'information et de la communication est en plein essor au Cameroun. Il est considéré comme un secteur stratégique par les pouvoirs publics et recèle plusieurs niches d'opportunités pour tout investisseur. A l'observation, on constate un foisonnement des initiatives à travers le pays, le défi étant de créer un écosystème favorable au développement du secteur. En s'inspirant du modèle de la Silicon Valley, le pays veut créer la Mountain Valley dans sa partie occidentale d'une part, favoriser l'éclosion des star-ups numériques dans tous les secteurs d'activités.

II. DONNEES CLES DU SECTEUR DES NTIC

- 34% taux de pénétration donc 9,1 million d'utilisateurs avec un 0,16 comme indice d'accès au numérique avec un taux de transfert de données de 3800 mb/s (4 millions Facebook, 600 000 Instagram, Twitter 200 000
- 80% du taux de pénétration envisagée pour 2029
- 5,7% dans la croissance du PIB



- 6 725 personnels emplois directs des opérateurs du secteur Télécoms
- 300 000 emplois actifs indirects sont quant à eux estimés
- 39 entreprises du secteur télécoms et services connexes.

III. POTENTIALITES DU SECTEUR

Le secteur des télécoms et du numérique actuellement au Cameroun dispose de nombreux atouts et opportunités selon les filières.

1- Filière Télécom

- Une Main d'œuvre très bien formée et disponible ajoutée à une population jeune et « connectée »

- Une croissance rapide des abonnés de téléphonie mobile
- Un développement rapide des services à valeurs ajoutés tels que les services de messagerie financière
- L'opportunité de développer des activités de fabrication des pièces et d'assemblage des appareils numériques

2- Filière numérique

- Grande capacité en bande passante de la fibre optique par un maillage du territoire par la fibre optique (près de 12 000km dans les 10 régions, 90% des départements et une centaine d'arrondissements)
- Nécessité de la création d'une société de patrimoine de l'infrastructure numérique
- la création des parcs et technopoles numériques en vue : (i) de développer la production des contenus numériques ; (ii) d'accroître et de diversifier les usages et services numériques ; (vi)
- Développement du E-commerce
- Le développement d'E-service par la dématérialisation des procédures administratives

IV. LES POLITIQUES ET MESURES GOUVERNEMENTALES

- Sur le plan juridique un arsenal des textes qui encadrent l'activité d'une part et qui lutte contre la cybercriminalité d'autre part pour permettre un retour sur investissement assuré
- Sur le plan social réduire la fracture numérique
- Sur le plan institutionnel, le pays dispose d'un Ministère des Postes et communications assurant la tutelle du secteur d'une agence de régulation des télécommunications (ART) ; et d'une Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)
- Une (01) Association des Professionnels du Secteur des Télécoms, des TIC et du Numérique (REPTIC)
- La création d'un centre de formalisation des entreprises
- La révision à la baisse des taux d'enregistrement lors des transferts de propriété ;
- L'octroi de certains avantages aux entreprises installées dans les zones économiquement sinistrées.

LE SECTEUR DU TOURISME

I. CONTEXTE

Au Cameroun, le secteur du tourisme et des loisirs est régi par la loi n 2016/006 du 18 Avril 2016. Le pays jouit d'une position géographique idéale au cœur de l'Afrique. Classé 25^e destination touristique en Afrique et 128^e dans le monde avec un indice de 2,9 selon le classement du Travel and Tourism Competitiveness Index de 2019 qui classe annuellement les meilleures destinations touristiques, la chaleur et l'hospitalité de son peuple, les vestiges hérités du passage des portugais, des allemands, des anglais, des français, l'aura des figures emblématiques dans divers domaines qui ont permis son rayonnement international, sa mosaïque de cultures et traditions, la beauté sauvage de ses plages, l'exubérance de sa faune et de sa flore etc.... sont des atouts qui demandent qu' à être valorisés pour relever de façon durable l'activité touristique au Cameroun.



II. DONNÉES CLÉS DU SECTEUR

1. Types de tourisme

Tourisme balnéaire, tourisme culturel, safari et chasse sportive, écotourisme, tourisme de congrès et d'affaires. De nombreux parcs et réserves naturelles, des savanes propices au safari et des sommets montagneux prisés pour son trekking, il bénéficie en outre d'une ouverture maritime sur l'océan atlantique, avec des plages de sable blanc.

2. Le potentiel touristique camerounais

Le Cameroun a accueilli 812 000 visiteurs internationaux en 2018 contre 1,1 millions en 2019 soit un taux de progression d'environ 2,6%. Ralenti par la crise du coronavirus, le pays repart néanmoins sur de bonnes bases. Il dispose 900 sites touristiques répertoriés, 400 kilomètres de côte atlantique, 500 sites culturels recensés dans 7 régions, plus de 980 espèces d'oiseaux, 400 festivals culturels, 1003 hôtels dont 19 sont actuellement en cours de construction, 494 restaurants, 300 agences touristiques, 1745 établissements et guides de tourisme ont été agréés et plus de 250 loisirs. Il regorge également de forts sites touristiques dans chaque régions tels que les plages de yoyo, de campo ou de Kribi, les plages de galets, les chutes majestueuses tels que celle de la lobe (Sud Cameroun) les chutes de Tello (Adamaoua) , les magnifiques gorges de Kol (Nord), une architecture traditionnelle exceptionnelle (cases obus des Mosgoums, les grandes cases de L'ouest, et les huttes Mongulus des pygmées, le grand musée de Foumban folklore à travers les vestiges archéologiques à l'instar des sites de Mayo Rey qui portent encore les empreintes fossilisées de dinosaures, 7 parcs nationaux sont deux sont classés patrimoine culturel de l'humanité par l'UNESCO, des sites touristiques durables. On retrouve également dans ces régions, des sites d'hébergement écologique de qualité dans chaque région où l'on peut passer un très bon séjour : Bangofit Sun City d'Abong Mbang

(région de l'Est), Centre Climatique de Dschang (Ouest), Col de Kolza (Extrême-nord), Complexe Aquarium Marina 2000 de Youpwe (Littoral), Site touristique d'Ebogo (Centre), Ecopark de Yaoundé (Centre), Elongo Garden de Kumba (Sud-Ouest), Faro Boukarou de Maroua (Extrême-nord), Fondation Gascha de Bangoulap (Ouest), Haras de Balachi de Bamboutos (Ouest), Hôtel du phare de Kribi (Sud), Hôtel la Vallée de Bana (Ouest), Le Bayama d'Obala (Centre), les Restaurants les Mangroves (Littoral), Minkan Peace Resort d'Odza (Centre), Centre touristique de Nkolandom (Sud), Oveng Lodge de Nkolmetet (Centre), le Palétuvier de Matanda de Bonabéri (Littoral), Petpenoun de Foubot (Ouest), Ranch de Baledjam (Adamaoua), Ranch Ndawara de Boyo

(Adamaoua), Relais de la Porte de Mayo de Maroua (Extrême-nord), Saddle Hill Ranch de Bafut (Nord-ouest), Sanaga Beach Lodge de Nkoteng (Centre), Seme Beach de Limbé (Sud-ouest), Villa Kleber Cholier ou Villa Luciole de Melong (Littoral), Zwinkels Mountain Lodge (Nord-Ouest), Campement du Buffle Noir de Garoua (Nord), Miramare Ocean Resort de Limbe (Sud-Ouest), Iya Restaurant de Buea (Sud-Ouest), Nonena Mountain Ranch de Foutouni (Ouest), Tagidor garden hôtel de Bangou (Ouest) et Rock farm de Ndonkol (Sud).

Malgré ce potentiel existant, Des efforts consentis demeurent ainsi nécessaires pour porter le potentiel du pays à son niveau optimal. L'objectif est de parvenir à 3 500 000 touristes par an, en diversifiant notamment l'offre touristique et en promouvant le tourisme de luxe tels des infrastructures de haut standing capables d'accueillir des événements nationaux et internationaux.

III. LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

- Aménagement des infrastructures d'hébergement et loisirs près de la chute d'eau Ekom dans le village Ekom-Nkam dans le Moungo Cameroun ;
- Promotion des communes touristiques pilotes ;
- Digitalisation du secteur du tourisme ;
- Création des offices de tourisme communaux ;
- Création des musées régionaux ;
- Réhabilitation des patrimoines culturels ;
- Aménagement des infrastructures d'hébergement et de loisirs près du parc Lokebe à l'Est pour les safaris et le tourisme solidaire et l'éco-tourisme ;
- Organisation des festivals d'affaires régionaux ;
- Programme de découverte touristique des régions à velot.

IV. POLITIQUES GOUVERNEMENTALES DU SECTEUR DU TOURISME :

La stratégie nationale de développement horizon 2020-2030 prévoit plusieurs objectifs à atteindre dans le secteur du tourisme tel que :

- Renforcer l'offre touristique

- Désengager progressivement la gestion des établissements hôteliers et prendre des mesures incitatives au développement des partenariats public-privé dans les services touristiques artisanaux et culturels

Il existe trois grands programmes gouvernementaux :

- Le programme promotion du tourisme

- Le programme " développement des infrastructures"

- Le programme" renforcement du cadre institutionnel et le renforcement des capacités des ressources humaines"

On note également la stratégie sur le développement de l'écotourisme et la réalisation d'une carte touristique nationale.

LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

I. CONTEXTE

Le secteur rural reste le premier secteur de l'économie nationale pour sa contribution au PIB, Le PIB agricole ou rural est évalué à 1 185 milliards FCFA soit près du 1/3 du PIB. Avec 62 % de la population active qui s'y trouve, il est le premier employeur et le premier pourvoyeur de devises avec 55 % du total des exportations. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Le pays dispose en effet de 7,2 millions de terres arables dont seulement 1, 8 millions sont jusqu'ici exploitées . Pour dynamiser la production agricole dans le pays, une quarantaine de projets et programmes sont en cours de mise en œuvre.

II. LES PRINCIPALES CULTURES

A- CULTURES D'EXPORTATION

- Le cacao

Troisième plus grand producteur de cacao en Afrique avec 8.882.375 tonnes, le pays se démarque par son excellence qualitative en matière de production cacaoyère. se caractérise par la multiplication des Centres d'Excellence de traitement post-récolte du cacao.

- Le café

Sur le plan économique, le café est l'une des sources principales des devises étrangères. Deux variétés de café sont produites au Cameroun : le Robusta et l'Arabica. L'Arabica représente en moyenne 10 % de la production commercialisée contre 90 % pour le Robusta



pour un tonnage annuel de

- Le coton

La filière coton est d'une grande importance pour le Cameroun et plus particulièrement pour les régions du Nord, de l'Extrême Nord et de l'Adamaoua. Elle représente à elle seule 1,5% du PIB, 5% du PIB agricole et 15% du PIB du Septentrion. D'après le MINEPAT, le secteur représente pour l'économie nationale 160.000 producteurs avec une production annuelle de près de 330.000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 151.000 milliards en moyenne. La SODECOTON est le principal acteur du secteur, aux côtés des autres acteurs informels.

- La banane

Le Cameroun était le premier producteur de banane dans la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique en 2015 avec une production record de 278 450 tonnes. Environ 50% de cette production est commercialisée et le reste est auto consommée.

- L'hévéa

La superficie plantée en hévéa au Cameroun est d'environ 41 000 hectares plantés soit 3 200 plantations villageoises dans les régions du Sud-ouest et du Sud du pays et environ 50 000 tonnes produits par an.

- Le palmier à huile

L'huile de palme occupe la première place dans les disponibilités intérieures des huiles végétales (84%) et elle est également la plus utilisée pour la consommation des ménages (69,5%). Les données issues du MINADER montrent que la filière huile de palme est en évolution au Cameroun. En effet, l'offre locale d'huile de palme est passée de 343 000 tonnes en 2014 à 413 000 tonnes en 2018, et était projetée à 450 000 tonnes en 2020.

- L'anacardier

Culture de rente en plein essor, l'anacardier représente pour l'Afrique une grande opportunité à travers l'exportation de ses fruits, les noix de cajou. Malgré l'énorme potentiel de revenus financiers issus de la vente des noix d'anacarde sur le plan mondial, au Cameroun, la production de noix de cajou demeure encore très faible. En effet, le pays a environ 650 hectares d'anacardiers pour une capacité de production annuelle de noix brute actuellement estimée à 108 tonnes (quantité commercialisée).

- La gomme arabique

Principalement produite dans la région du Nord Cameroun, l'Acacia Sénégal plus connu sous le nom de « Gomme Arabique », est un épaississant alimentaire qui entre dans la fabrication de produits à haute valeur ajoutée. Elle permet de fabriquer des vins notamment le pastis. Sur le plan industriel, elle sert à fabriquer des produits pour l'étanchéité des bâtiments, notamment les colles, les peintures et les badigeons à la chaux. Dans l'agro-alimentaire, elle est sollicitée pour fabriquer les chewing-gums. Du point de vue vestimentaire, elle est utilisée comme agent de solidification et de brillance des bazins.

- Le thé

Le Cameroun est classé 9^e producteur de thé en Afrique et 24^e dans le monde. Malgré la faible quantité produite sur place évaluée à 5 898 tonnes par an, il est intéressant de noter que le pays possède un climat idéal pour la culture du thé dans les régions du sud-ouest, notamment au pied du Mont Cameroun. Le thé produit au Cameroun est exporté à plus de 90%, pourtant à peine 10% de cette production

est consommée localement.

- Le poivre blanc

Le poivre de Penja, exporté depuis 1958, jouit aujourd'hui d'un succès gastronomique mondialement reconnu. Ce condiment cultivé sur un sol volcanique qui éveille les papilles des gourmets du monde entier est cultivé dans la localité de Penja située dans le département du Mounjo, dans la région du littoral. Le poivre blanc de Penja est le troisième poivre le plus consommé au monde. En 2013, il devient la première Indication Géographique Protégée (IGP) du continent Africain. Grâce à cette reconnaissance internationale, la production atteint son pic en 2015 avec 300 tonnes de poivres blancs produits. 60 à 70% de cette récolte est écoulee sur le marché local et 30% à l'étranger.

- L'ananas

Le Cameroun est réputé pour sa diversité climatique, géographique et écologique. Ce qui lui confère la capacité d'accueillir un très grand nombre de cultures pour les exportations, en particulier celles de fruits biologiques, dont le plus prisé est l'ananas. Le pays produit en moyenne **1.500 tonnes** d'ananas par an dans les régions du Littoral, du Sud, du Centre, de l'Ouest, et du Sud-ouest, avec un taux de croissance estimé à 5% en 2012. Sur le plan international, de belles opportunités existent pour les ananas bio muris naturellement. Selon la FAO, quatre ananas sur dix produits dans le monde étaient exportés, dont 68 % étaient des ananas frais. Dans l'UE, les fruits bios représentent 2,5 à 3% des ventes globales de fruits. Cette demande croissante est une véritable source d'opportunités pour le secteur de production de l'ananas biologique sur le marché international.

B- CULTURES VIVRIERES

Le Cameroun offre une large variété de cultures vivrières. On peut citer :

- Le maïs avec **1 218 000 tonnes** est la culture qui participe le plus dans l'alimentation des camerounais en céréales ;

- Les céréales avec une production intérieure de céréales de **339 000 tonnes** ;
- Les racines et tubercules dont la disponibilité intérieure a été évaluée à **8 166 000 tonnes** ;
- Les cultures sucrières et édulcorants dont la production intérieure est évaluée à **1 506 000 tonnes** ;
- Les oléagineux et noix dont la disponibilité intérieure est évaluée à **865 000 tonnes** ;
- Les huiles végétales produites à hauteur de **270 000 tonnes/an**.

III. LES OPPORTUNITES DU SECTEUR

De nombreuses opportunités existent dans l'agro-industrie et les industries de transformation des produits issus du secteur primaire. Elles peuvent se développer dans les domaines suivants :

- La transformation des produits agricoles de base ;
- La transformation des oléagineux ;
- La production des dérivés du cacao ;
- La transformation du coton et la production de textiles ;
- La fabrication des produits laitiers et l'industrie meunière.

Les cultures vivrières donnent lieu à la création de ceintures vertes autour de grandes métropoles parmi lesquelles, la capitale, Yaoundé. Elles offrent également pour leur transformation, la création de chaînes de valeur ajoutée venant accroître le PIB du pays.

IV. LES MESURES GOUVERNEMENTALES DE SOUTIEN

Le Cameroun se donne pour ambition d'assurer son autosuffisance alimentaire et de conquérir les marchés des sous régions CEEAC et CEDEAO. L'atteinte de cet objectif induit nécessairement la mise en conformité de la production agro-industrielle et la modernisation de l'agriculture. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement, dans sa stratégie nationale de développement 2020-2030 a défini plusieurs axes à savoir :

- **L'accroissement de la productivité et de la compétitivité :**

Le Gouvernement entend promouvoir davantage une approche de filière structurée autour des chaînes de valeurs et des clusters tout en tenant

compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques, améliorer l'accès aux intrants et promouvoir les technologies les plus innovantes. Pour les moyennes et grandes exploitations, il compte aménager des hyper-espaces à leur concéder conformément au plan de zonage et aux schémas d'aménagement du territoire. Concernant les Exploitations Familiales Agricoles (EFA), afin de répondre à la question des intrants, le Gouvernement entend mettre en place des systèmes industriels de pépinières à haut rendement qui traiteront directement avec les Sociétés Coopératives de Développement (SCD). De façon transversale, le Gouvernement mettra à disposition des facilités en vue d'une plus grande vulgarisation des fruits de la recherche ;

- **Facilitation de l'accès à la terre et aux équipements et infrastructures de production :**

Il est envisagé de désenclaver les bassins de production et mettre en place un minimum d'infrastructures sociales et économiques au niveau de chaque commune située en zone rurale. Dans la même dynamique, des mécanismes pour faciliter l'accès aux engins de mécanisation au niveau des dites communes seront envisagés. Pour ce qui est de l'accès à la terre, le Gouvernement fera aboutir le processus de réforme foncière dans le but de faciliter les investissements agricoles et industriels tout en apportant aux promoteurs des projets la sécurité juridique nécessaire à un retour d'investissement ;

- **Structuration et renforcement des capacités des acteurs du secteur :** Il sera question d'encourager la création, sous l'impulsion des CTD, dans les principaux bassins de production, des Sociétés Coopératives de Développement, de mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture et développer des nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture comme le warrantage.



LE SECTEUR ELEVAGE

I. CONTEXTE

Le secteur de l'élevage est actuellement une valeur sûre de l'économie camerounaise. Pour ainsi dire, ce secteur participe pour près de 165 milliards de francs CFA à la formation du PIB et procure des revenus à près de 30 % de la population rurale ; environ 30% de la population est active au Cameroun et ce secteur s'impose comme un des secteurs privilégiés du développement local. Partant de la SND 2020-2030, il est anticipé une hausse de la production de ce sous-secteur à hauteur de 5,5% en moyenne annuelle. Piloté au Cameroun par le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), il comprend aussi bien les domaines de la pêche et de l'aquaculture que ceux de l'élevage traditionnel des cheptels.

II. LES PRINCIPALES FILIERES DU SECTEUR

La majeure partie du secteur de l'élevage est constituée de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins et de volailles.

- Cheptel bovin : Quatre-vingt-trois pour cent (83%) du cheptel bovin camerounais se trouve dans les trois régions que sont le Nord, l'Extrême-Nord et l'Adamaoua. Les 17% restant sont répartis dans les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Est. Les animaux élevés au Cameroun sont en particulier les zébus (*Bos indicus*), les taurins (*Bos taurus*) sont en nombre assez restreint et ne représentent que 2% de la population bovine totale ;
- Cheptel ovin : les petits ruminants sont élevés sur toute l'étendue du territoire avec une importance variable selon les régions. Les régions du Nord et de l'Extrême-Nord totalisent à elles seules près des 3/4 du cheptel national ;
- Cheptel porcin : l'élevage porcin est en particulier pratiqué dans les régions de l'Ouest, du Nord et du Sud-Ouest, du Littoral, du Centre, du Sud, de l'Adamaoua et dans l'Extrême-Nord. Les principales races exploitées sont représentées par les races locales et des métisses (races locales x Large white / Land race) ;
- La volaille : l'élevage respectant les traditions et exploitant les souches locales est pratiqué



dans tout le pays, tandis que les élevages modernes sont concentrés autour des grandes villes des régions de l'Ouest, du Littoral et du Centre et exploitent les souches exotiques ;

Comme résultats dans le secteur, relativement au ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, le Cameroun a produit environ 335.000 tonnes de poisson en 2019, sur une demande de 500.000 tonnes de poissons chaque année.

III. LES POTENTIALITES DU SECTEUR

Le pays dispose d'un important potentiel halieutique avec ses 400 km de côtes et ses nombreux lacs poissonneux. Si Douala reste le port le plus attractif de pêche industrielle et reçoit en moyenne 10 000 tonnes de produits, il existe d'autres sites tels que Limbé, Idenau, Kribi, Mabetta, Manoka, Youpwe, Lagdo, Maga etc. Il faut ajouter à ce potentiel de nombreux étangs piscicoles disséminés partout sur le territoire, le dynamisme des populations et la présence de nombreux sites favorables à la pisciculture parmi lesquels on peut citer :

- Les fleuves de la Dibamba, du Nyong (Mbal-mayo), de la Sanaga (Monatéfé) ;
- Les façades maritimes entre Kribi et Campo, puis entre Limbe et Idenau.

L'industrie de la pêche (pêche artisanale et moderne) constitue également la source de protéines animales la plus importante dans l'alimentation de la population camerounaise. Le poisson est généralement la source de protéine animale la plus consommée par les couches

économiquement faibles de la population. Pour preuve, la consommation annuelle par habitant est comprise entre 13,6 kg et 19 kg, selon les estimations, représentant un apport de l'ordre de 42,3 % des protéines animales et couvrant 9,5 % des besoins totaux.

Le secteur de l'élevage étant un secteur à forte potentialité pour les investisseurs locaux et étrangers. Des opportunités considérables d'exportation des produits animaux vers les pays voisins aussi bien qu'une orientation du développement de ce secteur vers une intelligence climatique.

IV. LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

L'économie camerounaise est dominée par le secteur primaire dans lequel l'agriculture l'élevage et la pêche occupent plus de 70% de la population active et représente 30% du PIB. Les mesures incitatives prises par le gouvernement en vue de rendre ce secteur d'activité attractif sont :

- Les actions entreprises par le gouvernement dans le cadre de la politique aquacole depuis 1960 couvrent trois axes : la création des stations piscicoles, l'encadrement de la pisciculture et la subvention d'équipement rural.
- Pour couvrir cette demande, le gouvernement

a mis en place une politique de promotion de l'aquaculture.

- Le gouvernement camerounais a engagé un recensement général du secteur sur toute l'étendue du territoire camerounais.

- La loi de Finances en vigueur depuis le 1er janvier 2017 accorde un traitement particulier aux entreprises ayant pour activités l'agriculture, l'élevage et la pêche. En effet, l'article 122 de la loi n°2016/018 du 14 décembre 2017 portant loi de Finances 2017 dispose que les entreprises ayant pour activités l'agriculture, l'élevage et la pêche, bénéficient des avantages fiscaux suivants : dispense des charges fiscales et patronales sur les salaires versés aux ouvriers agricoles saisonniers par les exploitants individuels ; exonération des droits de la TVA sur l'achat des pesticides, des engrais et des intrants utilisés par les producteurs, ainsi que des équipements et matériels de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, exonération des droits d'enregistrement des mutations de terrains affectés à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche ; exonération des droits d'enregistrement des conventions de prêts destinées au financement des activités agricoles de l'élevage et de la pêche et exonération de la taxe foncière des propriétés appartenant aux entreprises agricoles, d'élevage et de pêche, et affectées à ces activités, à l'exclusion des constructions à usage de bureau.



LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

I. CONTEXTE

Le Ministère de l'Eau et de l'Énergie est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de production, de transport, de distribution de l'eau et de l'énergie au Cameroun. En matière d'accès à l'énergie, le Cameroun se positionne comme la deuxième potentielle puissance énergétique en Afrique, derrière le Congo.

II. DONNEES CLES DU SECTEUR

- **Hydroélectricité** : Le potentiel énergétique de ce sous-secteur est estimé à 23 000 MW. La réhabilitation de certaines infrastructures hydroélectriques notamment le barrage de Lagdo, de nouveaux projets énergétiques seront développés et mise en exploitation, en vue de porter les capacités installées de 1 650 MW en 2019 à plus de 5 000 MW d'ici 2030.

- **Biomasse** : Le deuxième sous-secteur est constitué de la biomasse. Situé dans le golfe de Guinée, une partie du territoire camerounais se trouve dans le bassin du Congo, considéré comme la seconde réserve de biomasse mondiale, après celle de l'Amazonie. Cette position offre au pays d'énormes possibilités de production de l'électricité à partir de cette source d'énergie.

- **Energie solaire** : le Cameroun dispose également d'énormes potentialités en termes d'énergie solaire de gisement d'énergie électrique, disponible surtout dans sa partie septentrionale. Malgré une insolation moyenne de 4,9 kWh/m²/j pour l'ensemble du pays, l'insolation moyenne dans cette partie du pays est de 5,8 kWh/m² /jour et de 4 kWh/m²/jour dans sa partie sud, selon une évaluation de l'ARSEL. L'exploitation de cette source d'énergie demeure faible.

- **Energie éolienne** : elle atteint des vitesses favorables supérieures à 2m/s dans la région de



l'Extrême-Nord et 6,6m/s sur le Mont Bamboutos.

Les énergies renouvelables restent donc un potentiel qui doit être exploité pour fournir de l'électricité aux populations vivantes en zone rural notamment. Le Gouvernement a lancé à cet effet, un plan d'urgence pour renforcer le dispositif énergétique au Cameroun souhaitant faire passer les énergies renouvelable de 1% de la production à 25% en 2030. Cette énergie sera répartie à hauteur de 11% pour l'hydroélectrique, 7% pour la biomasse, 6% pour l'énergie solaire photovoltaïque et 1% de l'énergie éolienne. L'État a donc besoin des investisseurs pour mettre en place ce plan d'urgence.

En matière d'accès à l'eau potable, l'approvisionnement des populations est assuré à travers des ouvrages de production et des systèmes de distribution qui peuvent varier suivant la zone couverte. La proportion de population ayant accès à l'eau potable est passée de 45,3% en 2007 à 61% en 2014 ; soit une amélioration de 15,7%. La situation est plus déplorable en milieu rural où moins de la moitié des ménages du milieu rural à accès à l'eau potable contre plus de 8 ménages sur 10 vivant en milieu urbain.

III. LES OPPORTUNITES DU SECTEUR

1) Dans le secteur de l'Eau

Le milieu urbain et péri-urbain est constitué de **213** centres confiés à la CAMWATER par un contrat qui la lie à l'Etat du Cameroun. A ce jour, elle gère **116** centres équipés et fonctionnels, **98** stations de traitement et **32** stations de reprise. Elle dispose d'une capacité installée de **824 484 m³/jour**, d'une capacité totale de stockage de **268 532 m³** et affiche un rendement de production de **93,5%**. La longueur du réseau quant à elle est de **7 372 km** et le nombre total d'abonnés atteint **476 181**.

Le milieu rural quant à lui représente le périmètre non concédé à la CAMWATER. Il est directement pris en charge par l'Etat et les Communautés Territoriales Décentralisées. Dans ce périmètre, **57 %** de ménages ont accès à une source améliorée d'eau potable selon les critères définis par l'Organisation Mondiale de la Santé. C'est dire que **43%** des ménages en zones rurales n'ont pas d'autres choix que de s'abreuver aux sources d'eau non améliorées.

2) Dans le secteur de l'électricité

En 2016, le taux d'accès des ménages à l'électricité était de **62,1%** pourtant l'objectif fixé était

de **70%**. Le pays a lancé par exemple en 2017 un projet d'électrification de **1000** localités rurales par système photovoltaïque. Dans un futur proche, Yaoundé prévoit le développement de **50** centrales solaires. Aussi, rapporte-t-on qu'il a été répertorié **148** sites représentant un potentiel de **5KW** à **500KW** et **17** sites représentant un potentiel de **10MW** ceci montrant l'importance à développer ce secteur ; le Cameroun a besoin des investisseurs.

IV. LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Afin d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable et développer le mix énergétique actuel au Cameroun, le Gouvernement envisage :

- de suivre la satisfaction du service et la planification de l'extension du réseau d'eau potable selon l'évolution démographique ;
- d'améliorer l'accès à l'énergie dans les zones rurales grâce à la promotion de source d'énergies renouvelables et de développer les capacités techniques (notamment pour la réalisation des petits réseaux d'eau potable) ; de développer l'important potentiel hydroélectrique national ; de développer les énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques des populations ; renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse.

LE SECTEUR MINIER

I. CONTEXTE

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) considère le secteur minier comme un pilier de l'économie et comme une priorité nationale. Le Cameroun dispose en effet d'un important potentiel géologique et minier (minerais de fer, de bauxite, de calcaire, de cobalt-nickel-manganèse, d'or et de diamant entre autres), qui peut engendrer et impulser la croissance économique.

II. POTENTIEL DU SECTEUR

Le potentiel dans le secteur minier est subdivisé en deux catégories à savoir :

- (i) La mine solide qui regroupe les minerais tels que les métaux (or, rutile, nickel et cobalt, etc.) et les pierres précieuses et semi précieuses (diamant, saphir, rubis, tourmaline et disthène) ;
- (ii) Les carrières qui comportent les sables, les granulats, les pouzzolanes, les sources d'eau minérale et les argiles.

1) Mine solide

En termes de potentiel minier, le Cameroun dispose de réserves de :

- **Fer** qui se situent à Mbalam dans la Région de l'Est (40 millions de tonnes de fer pourraient être produites annuellement), à Kribi (4,17 millions de tonnes), à Akom II (160 millions de tonnes) et à Nkout (2,7 milliards de tonnes) dans la Région du Sud ;
- **Bauxite** qui se localise dans la région de l'Adamaoua (Minim-Martap, Ngaoundal et Makan ; 120 millions de tonnes) et dans la région de l'Ouest près de la ville de Dschang (Fongo Tongo) ;
- **Cobalt-Nickel-Manganèse** que l'on retrouve dans la Région de l'Est, à Nkamouna près de la ville de Lomié ;
- **Rutile** qui se trouvent dans les localités d'Akonolinga (300 millions de tonnes de minerai), Nanga-Eboko, Otélé dans la région du Centre ;



- **Etain** à Mayo-Darlé ;
- **Or** qui fait l'objet d'une exploitation artisanale et semi-mécanisée dans les régions de l'Est (Bétaré-Oya, Ngoura/Colomine, Kambélé/Batouri, Ndélélé/Béké Bindiba/Garoua Boulai), de l'Adamaoua (Meiganga, Légalgoro/Tignère, Fel), du Nord (Mayo-Rey), de l'Extrême Nord (Bibemi), du Sud (Akom II, Mintom), du Centre (Eséka) ;
- **Diamant** qui se concentre principalement dans les localités de Béké et de Mobilong/Yokadouma) ;
- **Saphir** fait l'objet d'une exploitation artisanale à Tignère dans la Région de l'Adamaoua, à Mamfé, Okoyong et Nsanarakati dans la région du Sud-Ouest et à Bui et Misajé dans le Nord-Ouest.

2) Carrière

Le Cameroun dispose d'un potentiel très important mais non encore exploité en termes de carrière. Le Cameroun dispose de réserves de :

- **Pierre de taille** qui se situe à Ngoulemakong, Akom II, Nsangmelima et Mintom (dans la Région du Sud) et à Yaoundé, Monatélé, gomédzap (dans la région du Centre) ;
- **Pouzzolane** qui se situe à Njombé-Penja (dans la région du Littoral), à Fumbot et Balatchi (à l'Ouest) ;

- Sable fluvial qui se situe à Mbalmayo, Nkolmetet, Ngomezap, Ebebda, Ntui Monatélé, Akono (dans la région du Centre) ; Kribi, Fifiinda (dans la région du Sud) ; Edéa et Douala (dans la région du Littoral) ;
- Granulat dont les gisements avec une importance économique certaine se situent à Yaoundé, Mfou (dans la région du Centre), Yabassi, Logbadeck (dans la région du Littoral).

III. LES OPPORTUNITES DU SECTEUR

1) Dans le secteur de la mine solide

Les récents travaux du projet de renforcement des capacités dans le secteur minier (PRECASEM) ont mis en évidence la présence de minerais encore non répertoriés dans le fichier national notamment certaines terres rares. L'immense majorité de ces sites est localisée dans les communes des régions du Sud et de l'Est du Pays.

2) Dans le secteur des carrières

Le code sur la décentralisation confère désormais aux CTD la gestion des carrières. Les villes de Yaoundé et Douala ont une demande sans cesse croissante en granulats. La commune de Yaoundé 7 s'est déjà investie dans la mise en place d'une carrière industrielle mais toutefois la demande reste supérieure à l'offre. Les villes de Yaoundé et Douala disposent d'un potentiel élevé en gisement rocheux.

IV. LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Ce secteur fait partie des secteurs stratégiques pour lesquels la coordination est assurée à la fois par la Présidence de la République, le Ministère en charge des Mines et les sociétés telles que : la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH - pour la mine liquide hormis eau minérale et géothermale) et la Société Nationale des Mines (SONAMINES - pour la mine solide et les sources d'eau minérale). Le Code sur décentralisation confère aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) la capacité d'exploiter et d'administrer les substances non concessibles.

LE SECTEUR DU BOIS

I. CONTEXTE

Doté du massif forestier le plus important d'Afrique après celui de la République Démocratique du Congo (RDC), soit environ 22,5 millions d'hectares dont près de 1 million à des fins exploitables, le Cameroun occupe le 5ème rang africain du point de vue de la diversité biologique. Outre son étendue, le domaine forestier national se caractérise par sa variété : 620 essences différentes ont été recensées dont 300 sont commercialisables. Le secteur forêt-bois occupe ainsi une place importante dans le développement social et économique du pays. Avec une contribution de 2,1% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019, il constitue l'une des dix (10) branches les plus importantes de l'économie camerounaise et représentait en 2019 le deuxième poste d'exportation (15,6%) après le pétrole, affichant un taux de croissance de 2,9%.



II. DONNEES CLES DU SECTEUR BOIS

- Le Domaine Forestier Permanent couvre environ 12,3 millions d'hectares soit 26% du territoire national ;
- Une superficie de 1 381 298,2 ha. A cet effet, la superficie potentielle des forêts communales serait de 2 060 070, 7 ha ;
- Le marché domestique du bois est estimé à 860 000 m³ vendus par an ;
- Le chiffre d'affaires de la vente des meubles en bois est passé de 7,7 milliards à environ 16 milliards, soit une augmentation annuelle de 20 % satisfaite à environ 40 % par l'importation de meubles.

III. POTENTIALITES DU SECTEUR BOIS

1- Au niveau national

Le secteur forêts bois regorge d'énormes potentialités :

- La disponibilité d'un cadre juridique attractif et unique en Afrique ;
- La répartition forestière entre l'État, les com-

- munes et les communautés pour une bonne gouvernance ;
- L'orientation de la commande publique en matière d'approvisionnement des services publics en meubles et le renforcement des normes d'utilisation du bois dans les constructions ;
- Un vaste marché de près de 300 millions de clients à couvrir (CEEAC, CEDEAO).

2- Au niveau communal

- La disponibilité forestière des communes (près de 50% des forêts seront communales) ;
- La possibilité de créer une zone économique au sens de la loi fixant les modalités de création et la gestion des zones économiques du Cameroun, afin de bénéficier des avantages fiscaux et douaniers ;
- Les communes ont désormais la compétence de créer des entreprises communales ou de participer au capital social des entreprises à hauteur de 33% ;
- Une diversité des modes de gestion comprenant la concession, l'affermage, la régie intéressée, la gérance et les sociétés d'économie mixte.

Au niveau des ressources humaines, le secteur forêt-bois dispose d'une main d'œuvre suffisante et qualifiée. Cet important capital humain provient de la formation aux métiers du bois à partir de l'enseignement secondaire, un réseau des centres d'apprentissage communaux ; une école spécialisée : l'IUT-Bois qui offre des formations pour des techniciens

supérieurs sur trois spécialités en :

- Sciences du papier et bioénergies ;
- Chimie du bois ;
- Construction bois.

IV. LES POLITIQUES ET MESURES GOUVERNEMENTALES

Pour encourager l'industrie locale, le gouvernement à travers le Ministère des Finances prévoit trois mesures d'assouplissement fiscal en faveur du secteur forestier en 2021. Il s'agit notamment de :

1- Au niveau National

- « La réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abatage » au profit des entreprises forestières justifiant d'un certificat en matière de gestion durables des forêts ;
- La mensualisation du paiement de la Redevance Forestière Annuelle (RFA), afin de ménager la trésorerie des entreprises ;
- La soumission de droit d'accises à taux général de 25% pour les meubles et ouvrages en bois, les cure-dents, les fleurs naturelles et artificielles, importés ;
- Les franchises douanières pour l'importation des machines depuis l'Union Européenne, grâce à la signature des Accords de Partenariats Économiques entre le Cameroun et l'Union Européenne ;
- L'existence d'une Agence de Promotion des

Investissements (API) qui facilite l'accueil et l'assistance des investisseurs étrangers dans les étapes de mise sur pied des projets d'investissement et la simplification des procédures administratives ;

- La disponibilité d'un nouveau port à Kribi qui se positionne désormais comme la plateforme industrielle et logistique en matière de forêt-bois dans la sous-région.

2- Au niveau Communal

- La proximité managériale et organisationnelle portée par la commune, facilite la transparence, la rentabilité et permet une bonne gouvernance forestière ;
- la sécurité foncière grâce à la compétence dévolue aux communes de réaliser des Plans d'Occupation des Sols (POS) ;
- L'absence des lourdeurs administratives : les communes jouissent d'une autonomie administrative et l'action publique communale est délibérative ;
- Une fiscalité locale attractive par la compétence dévolue aux communes d'opérer pour la fixation des taxes communales, dans le respect des fourchettes arrêtées par la loi ;
- Les mesures incitatives pour développer le partenariat public-privé (suivant les dispositions du Code Général des CTD, ces dernières peuvent en tant que de besoin s'associer sous forme contractuelle pour la réalisation d'objectifs ou de projets communs).

SECTEUR DU BTP

I. CONTEXTE

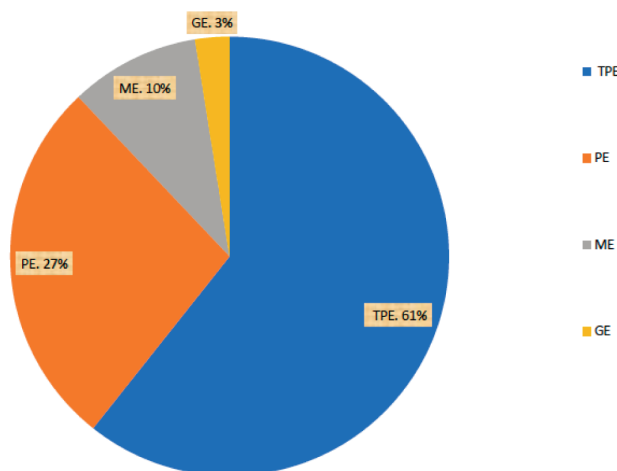
Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) occupe une place prépondérante dans l'économie. Il est composé de :

- construction de bâtiment à usage d'habitation ;
- construction de bâtiments pour usage industriel ou commercial, bâtiments publics ;
- construction de routes de ports d'aéroports de chemin de fer, d'aménagement hydraulique, etc. (travaux publics)

Au-delà de la première phase de la vision stratégique à l'horizon 2035 marquée par le Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dans le secteur du BTP on l'on retrouvait notamment les plus grands projets structurants qui pour la plupart ont déjà été livré, nous entrons dans la deuxième phase de cette vision stratégique qui est la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Dans cette nouvelle phase nous voyons le secteur du BTP totalement redynamisé avec le lancement de plusieurs autres projets de grandes envergures.



Taille des entreprises de Construction au Cameroun



II. DONNÉES CLÉS DU SECTEUR

En effet, ce secteur est non seulement parmi ceux qui créent le plus de richesse mais il emploie également une part significative de la population du Cameroun. Le dynamisme observé dans le secteur du BTP au Cameroun n'est pas une nouveauté. Une compilation des données permet de constater que le foisonnement de l'activité dans ce domaine est en progression permanente. Plus de 32345 entreprises et établissements sont investis dans la construction au Cameroun, et 1 099 entreprises investi dans le BTP plus précisément construction soit un taux de 3,4 % des entreprises du secteur secondaire au Cameroun. 36 % des entreprises et établissements de construction sont localisés dans la ville de Yaoundé, 33 % sont localisés à Douala.

Ce boom s'explique notamment par le foisonnement des chantiers d'infrastructures en prévision de l'organisation du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN) 2020, de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN 2021) organisées par le Cameroun, des investissements dans l'immobilier tel que le Douala Grand Mall réalisé par le Fonds d'investissement britannique Actis. Il en est de même des projets tels que la construction en cours de la première enseigne Radisson Blu dans la capitale économique du pays, ou encore des édifices publics et privés, dont les chantiers abondent à Yaoundé et Douala, les deux principales villes du Cameroun. Selon les prévisions officielles, le secteur de la construction

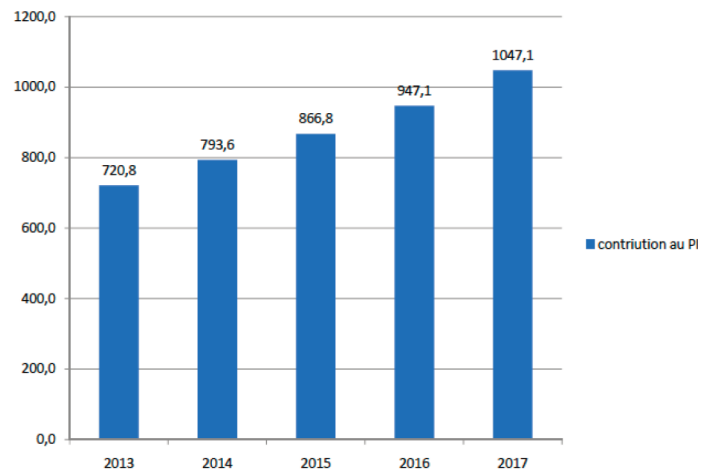
et des travaux publics au Cameroun connaîtra une croissance moyenne annuelle de 7,4% jusqu'en 2028 (progression de 8,4% pour la seule année 2019). Cette embellie fait du Cameroun, le marché le plus dynamique du secteur du BTP en Afrique centrale et de l'Ouest. Ceci peut se justifier par la liste des 1.000 grands projets de modernisation que le Président de la République Paul BIYA a promis de réaliser en 7 ans.

III. LES OPPORTUNITÉS DU SECTEUR

La crise sanitaire a contraint 33% des entreprises du secteur à procéder à la fermeture de leurs agences, 33% ont également fait recours à une réorganisation, tandis que 67% ont vu leur chiffre d'affaires baisser au premier trimestre de l'année 2020, contrairement à la même période l'année dernière. Ce qui a poussé 67% d'entre elles à réduire leurs effectifs et 33% à mettre une partie de leurs employés en chômage technique. Même si le secteur a su se maintenir, la crise a révélé les failles du secteur. En effet, L'essentiel des matériaux de construction utilisés est importé : ciment, alumineux, fer a béton, chaux etc. Il y'a donc une forte demande locale pour la production en interne de ces matériaux pour soutenir et développer le secteur. Ceci traduit donc une grande opportunité pour les entreprises ou futurs entreprises voulant œuvrer dans le secteur du BTP au Cameroun. De nombreux projets publics de construction ou de réhabilitation de routes ou d'ouvrages de génie civil et de bâtiments ont été programmés sur les dix prochaines années, auxquels il faut ajouter des initiatives privées d'entreprises et de particuliers. Ces perspectives inédites offrent sur le marché camerounais d'immenses opportunités aux entreprises de BTP. Le Cameroun regorge d'importantes ressources naturelles, tant minières (pétrole 50% des recettes d'exportation, gaz naturel, bauxite, fer, cobalt, nickel) qu'agricoles (banane, cacao, café, coton et bois). Cette diversité de ressources lui a permis, à partir de 1995, de récolter les fruits de la dévaluation du Franc CFA en reprenant le chemin de la croissance économique (+3% en

moyenne par an depuis 12 ans). La Loi de Finances 2009 a défini un budget de 2 301 Mds FCFA, dont 10% alloué aux travaux publics et

contribution de la VA du secteur construction/BTP au PIB



au développement urbain, quote-part en hausse significative par rapport à 2008

IV. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Conscient des enjeux économiques et sociaux, l'option du Gouvernement, notamment dans la stratégie nationale de développement 2020-2030, demeure de doter le tissu économique de supports physiques de qualité pour assurer son épanouissement, renforcer l'attractivité du pays, accompagner l'intégration nationale et porter l'externalisation des entreprises nationales dans la sous-région. Cette volonté se heurte cependant aux résultats mitigés de l'implication des PME locales dont les performances restent globalement faibles en raison de grandes disparités techniques, financières et humaines. Adossé sur le Programme de connectivité par la route et sur le Plan directeur consensuel de transport en Afrique Centrale, la stratégie nationale met l'accent sur réhabilitation et l'entretien du réseau, la Protection du patrimoine et l'ensemble des infrastructures au Cameroun.

A cet effet, Le Gouvernement décline ses attentes à l'endroit du secteur privé notamment sa mobilisation pour :

- Rendre disponibles les intrants et les stabilisants pour les solutions innovantes,

- Mettre sur pied d'une usine de recyclage de déchets plastique et de production de l'asphalte en plastique

- Accompagner le Labogénie dans la conduite de la recherche appliquée

- Déployer deux projets pilotes devrait servir de galop d'essai aux solutions innovantes

- Vulgariser ces techniques innovantes

- Implanter des concasseurs mobiles pour la production de granulats

Pour promouvoir l'implication du secteur privé, le Gouvernement est disposé à fournir des garanties, notamment :

- Son engagement politique et la stabilité

des programmes et des priorités

- L'existence d'un marché

- Le libre accès à la commande publique

- L'encadrement juridique des partenariats avec le secteur privé

L'ampleur des crédits alloués ou à allouer, tant par l'État, le Fonds d'infrastructures, les fonds PPTTE, le C2D et les autres partenaires au développement, que par le secteur privé, appelle de la part des entreprises installées, et surtout des entreprises à capitaux locaux, la mise en œuvre des stratégies qui les préparent à tirer profit de la manne. Pour cela, elles doivent progressivement adapter leurs outils de production, renforcer leur savoir-faire, professionnaliser leurs équipes et moderniser les méthodes de management

LE SECTEUR DE LA SANTE

I. CONTEXTE

Lors de la première phase de la vision 2035 marquée par le Document de Stratégie par La Croissance et l'Emploi (DSCE), le gouvernement avait entrepris de garantir de manière pérenne, l'accès universel aux services et soins de santé de qualité, à travers l'amélioration de leur offre et le financement approprié de la demande de santé. Des actions entreprises.

Aussi, malgré la pandémie liée à la covid-19, la résilience de l'économie camerounaise présage des activités dans la plupart des secteurs de production où certains signaux passent au vert. La présentation le 2 août 2021 par le gouvernement du « contexte macroéconomique et les orientations budgétaires de l'État pour la période 2022-2024 » table sur un trend haussier sur la période considérée.

II. DONNÉES CLÉS DU SECTEUR

- L'amélioration de l'offre infrastructurelle (En 2018, la carte sanitaire du pays affichait 201 districts de santé. Un centre couvre en moyenne 5.650 habitants. Le secteur public comptait alors 2387 formations sanitaires dont : 07 hôpitaux généraux de 1ère catégorie ; 08 hôpitaux centraux de 2ème catégorie ; 14 hôpitaux de régionaux de 3ème catégorie ; 189 hôpitaux de district de 4ème catégorie ; 234 centres médicaux d'arrondissement de 5ème catégorie ; 1981 centres de santé de 6ème catégorie.)
- L'augmentation du volume et la qualification des ressources humaines ;
- La facilitation de l'accès aux médicaments ;
- L'amélioration de la prévention des maladies transmissibles et la prise en charge des malades ;
- L'amélioration de la couverture vaccinale des populations cibles contre les maladies endémiques
- L'augmentation de l'Espérance de vie qui est passée de de 51 ans en 2000 à 58 ans en 2018 ;
- La baisse du taux de prévalence du VIH/SIDA



à 2,7% en 2018 ;

- Le recul de la mortalité infanto-juvénile de 122 décès en 2011 à 79 décès en 2018 pour 1000 naissances vivantes ;
- La hausse de la proportion d'enfants de 12-23 mois complètement vaccinés de l'ordre de 48,2% en 2004 à 75,3% en 2014.

III. OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT

1) Disponibilité des infrastructures

En raison de l'absence d'un plan de développement des infrastructures durant la période de mise en œuvre de la stratégie échue, il n'a pas été possible de garantir le respect des exigences de la carte sanitaire et de l'évolution technologique lors de la construction des infrastructures. Par conséquent, il existe des disparités dans la couverture sanitaire des Régions et des Districts.

2) Les médicaments

- L'approvisionnement en médicaments pour le secteur public reste précaire, subventionné par les organismes de coopération. Il fournit les médicaments dans les établissements publics de soins.
- Pour le secteur privé, il existe plusieurs grossistes importateurs qui fournissent les pharmacies et les établissements privés de soins. Les officines sont largement concentrées dans les grandes villes du pays. Les pharmaciens sont rémunérés à travers une marge fixée par l'État sur le prix des médicaments.

IV. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

1) Au niveau de l'État central

- Une stratégie sectorielle de santé 2016-2027 validée et en cours d'exécution;
- Construction des formations sanitaires de proximité et surtout les hôpitaux de référence dans toutes les régions ;
- L'existence des normes en équipements ;
- La disponibilité des dossiers techniques de réhabilitation des formations sanitaires faisant ressortir les possibilités séquentielles de mise en œuvre des travaux à réaliser (plan de développement architectural et technique des hôpitaux de districts sur financement interne) ; La disponibilité des techniciens capables d'élaborer des plans architecturaux ainsi que les plans d'aménagement selon les normes ;
- L'existence d'une stratégie partenariale permettant de renforcer l'implication du privé dans l'offre de service ;
- L'existence d'un réseau dense d'institut de formation ;
- La subvention par l'Etat des formations sanitaires privées et des établissements privés de formation des personnels de santé
- La disponibilité des données sur l'état des besoins en ressources humaines ;
- L'amélioration de la carte sanitaire ;
- L'uniformisation des prix des médicaments es-

sentiels dans le secteur public ;

- L'entrée dans sa phase déterminante de la santé universelle.

2) Au niveau des communes

Outre les compétences transférées par la loi 2004, le nouveau code général des collectivités territoriales décentralisées dans le domaine sanitaire autorise les communes à recruter et gérer le personnel médical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement. Par ailleurs le décret 2011/0004/PM du 13 juin 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de construction, d'équipement et gestion des centres médicaux d'arrondissement est un atout important pour les investisseurs. Depuis le 03 septembre 2020, un guide méthodologique d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes dans le domaine de la santé a été validé par le Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM). Par ailleurs, dans sa nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le gouvernement envisage améliorer l'efficacité du système de santé en mettant à profit la décentralisation.



